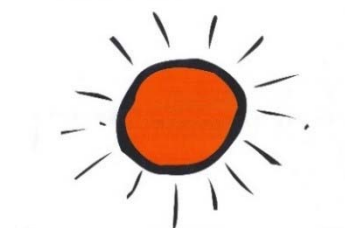


Prix Rachel Patry

2019-2020

Le Prix Rachel Patry a été instauré en hommage à une femme qui s'est dévouée corps et âme pour l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation dans le milieu scolaire.

La CSPO désire donc rendre hommage à une ou des personnes qui tout comme Mme Rachel Patry, croient au l'actualisation du plein potentiel de ces élèves et en leurs différences.



Objectif du Prix Rachel Patry :

Souligner l'apport exceptionnel d'une personne ou d'un groupe de personnes pour la valorisation de l'intégration et/ou l'inclusion scolaire des élèves HDAA.

Définitions :

*Intégration scolaire*¹ :

Dans les situations d'intégration scolaire, l'élève ayant des besoins particuliers est intégré à la classe ordinaire, mais doit s'y adapter (avec les mesures mises à sa disposition).

*Inclusion scolaire*¹ :

Dans les situations d'inclusion scolaire, l'école s'adapte à l'élève ayant des besoins particuliers pour qu'il puisse participer pleinement aux activités d'apprentissage au sein de la classe ordinaire. Cette inclusion peut être à temps partiel ou à temps plein. On reconnaît la différence et le fait que la réussite puisse se traduire différemment pour certains élèves.

*Éducation inclusive*¹ :

Dans les situations d'éducation inclusive, l'école cherche à s'adapter a priori à la diversité des élèves dans leur ensemble. On parle aussi de pédagogie inclusive ou de pédagogie universelle. En agissant sur les obstacles à l'apprentissage, l'école cherche à développer le plein potentiel de chacun selon ses aptitudes et ses champs d'intérêt, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Processus de sélection :

- Toutes personnes impliquées au sein de la CSPO(CE, intervenants, enseignants, direction d'école, professionnel, etc.) qui désirent soumettre la candidature d'une personne ou un groupe de personnes doivent compléter et soumettre le formulaire joint à ce document à l'adresse suivante : ehdaa.sre@cspo.qc.ca

¹. Conseil supérieur de l'éducation, « [Pour une école riche de tous ses élèves, s'adapter à la diversité des élèves de la maternelle à la 5^e année du secondaire.](#) » 2017.

- Le sous-comité du Prix Rachel Patry, formé au sein du comité consultatif des services aux élèves HDAA, s'assure du respect des critères, analyse les candidatures et recommande la nomination.

Critères de base :

- Être une personne ou un groupe de personnes impliquées au sein d'une école ou de la commission scolaire (parent, intervenant, professionnel, enseignant, direction d'école, etc.)
- Avoir collaboré à l'organisation de services de qualité pour un ou des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans le but de favoriser leur intégration et/ou inclusion.

Critères d'évaluation :

- Le caractère innovateur et exceptionnel de l'implication pour mettre de l'avant l'intégration ou l'inclusion de l'élève ou du groupe d'élèves HDAA.
- L'impact de l'organisation des services favorisant l'intégration ou de l'inclusion :
 - a. sur l'élève ou les élèves HDAA concernés
 - b. sur la communauté éducative de l'école (élèves, intervenants, etc.)
- La durabilité dans le temps et la transférabilité.
- Les défis surmontés

Échéancier :

27 janvier 2020 : Date limite de soumission des candidatures au CCSEHDAA à l'adresse courriel : ccsehdAA@cspo.qc.ca

Février 2020 : Évaluation des candidatures par le sous-comité du Prix Rachel Patry du CCSEHDAA

8 avril 2020 : Dévoilement du récipiendaire et remise de la Plaque de reconnaissance.

Formulaire de mise en candidature
Prix Rachel Patry 2019-2020

Déposée par :		
Nom du candidat proposé ou noms des personnes formant le groupe proposé :		
	<input type="checkbox"/> Parent	<input type="checkbox"/> Intervenant
	<input type="checkbox"/> Autre – spécifiez :	
École :		

Date de la soumission : _____

Signatures : _____

Description de l'apport exceptionnel pour la valorisation de l'intégration ou de l'inclusion des élèves HDAA.

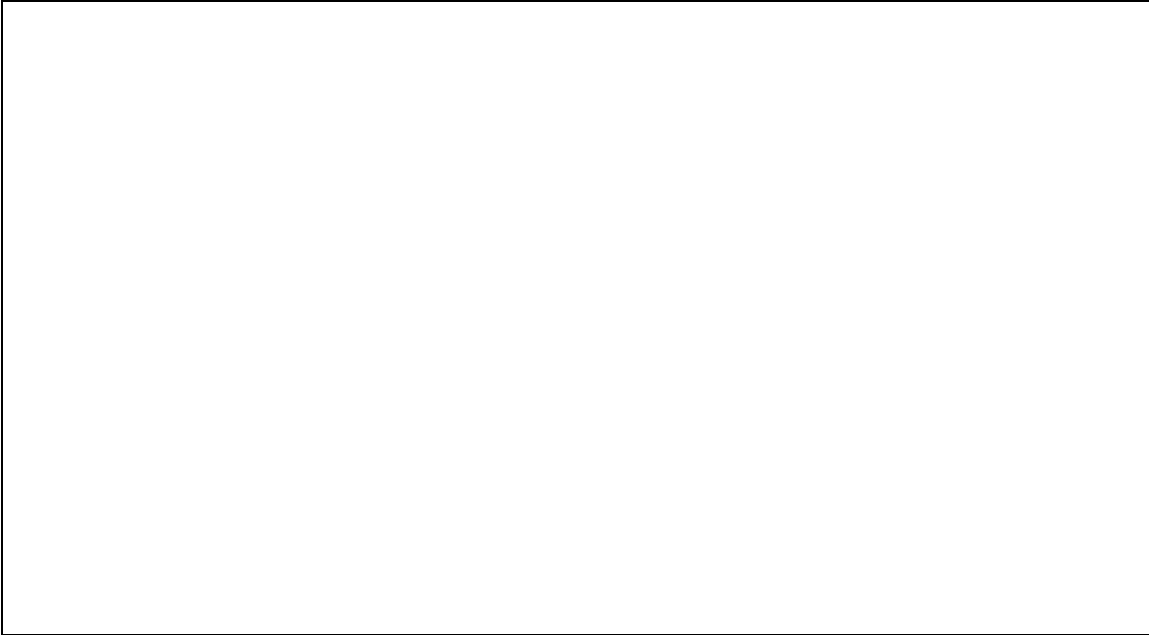
A. Veuillez décrire le caractère innovateur et exceptionnel de l'implication pour mettre de l'avant l'intégration ou l'inclusion de l'élève ou du groupe d'élèves HDAA :



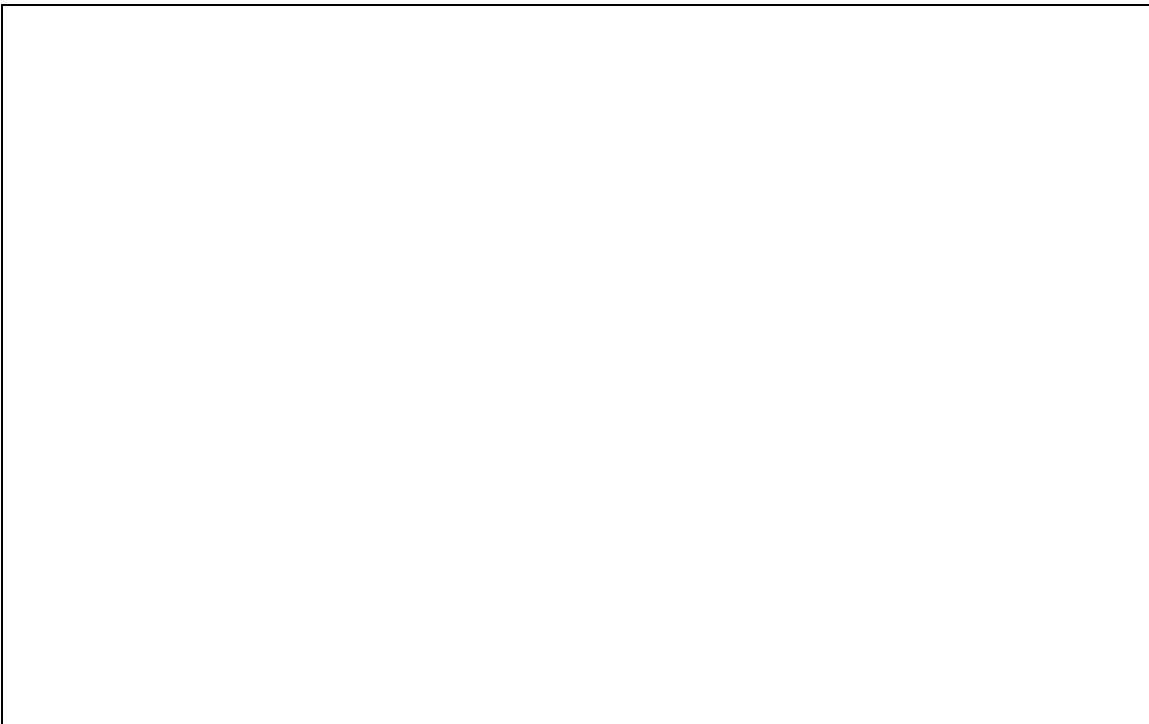
B. (a) Veuillez démontrer l'impact de l'organisation des services favorisant l'intégration ou de l'inclusion sur l'élève ou les élèves HDAA concernés :



B. (b) Veuillez démontrer l'impact de l'organisation des services favorisant l'intégration ou l'inclusion sur la communauté éducative de l'école (élèves, intervenants, etc.) :



C. Veuillez démontrer la durabilité dans le temps et la transférabilité de l'implication :



D. Veuillez présenter les défis surmontés par la personne ou le groupe :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the applicant to describe the challenges they or their group have overcome.

F. Autres arguments :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the applicant to provide any other arguments or supporting information.

MERCI

Veuillez soumettre la candidature au plus tard le 27 janvier 2020 à
l'adresse ccsehdad@cspo.qc.ca

PRIX RACHEL PATRY 2019-2020
Comité consultatif aux EHDAA
Critères de sélection

Critères obligatoires pour l'étude du dossier		
Personne ou un groupe de personnes impliquées au sein d'une école ou de la commission scolaire		Oui/Non
Collaboré à l'organisation de services de qualité pour un ou des élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans le but de favoriser leur intégration et/ou inclusion.		Oui/Non
Critères cotés		
A	Le caractère innovateur et exceptionnel de l'implication pour mettre de l'avant l'intégration ou l'inclusion de l'élève ou du groupe EHDAA	/6
B	L'impact de l'organisation des services favorisant l'intégration ou de l'inclusion : a. sur l'élève ou les élèves HDAA concernés b. sur la communauté éducative de l'école (élèves, intervenants, etc.)	/10
C	Durabilité dans le temps et la transférabilité	/4
D	Défis surmontés	/3
F	Autres	/2
		/25

Candidats	A	B		C	D	E	F	Total
		a	b					
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								
11.								
12.								

Récipiendaire 2019-2020 : _____